

Rationaliser l'usage des fils chirurgicaux enduits de triclosan au CHU de Nîmes

Sanitaire

Date de publication : 7 juin 2024

Généralités

Objectif :

- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens à la fois pour le patient (en limitant l'utilisation du fil enduit quand cela est jugé nécessaire) et pour l'environnement.
- Evaluer l'impact écologique et économique de la rationalisation des fils enduits.

Le CHU de Nîmes a réalisé un audit des pratiques chirurgicales visant à rationaliser l'utilisation de fils chirurgicaux enduits de triclosan.

Ce dernier a en effet un pouvoir antibacterien à large spectre et est utilisé en enduction sur certains fils chirurgicaux pour prévenir les infections sur sites opératoire en chirurgie.

Depuis 2018, le triclosan est reconnu comme perturbateur endocrinien.

Etapes de mise en oeuvre

- Recensement du nombre de références de fils enduits de triclosan ainsi que des volumes annuels.
- Evaluation des pratiques professionnelles par interrogation du personnel de bloc (IBODE et chirurgiens) sur les indications d'utilisation des fils enduits.
- Evaluation de l'organisation des chariots navettes de fils spécifiques à chaque spécialité.
- Présentation des résultats aux équipes.
- Rationalisation des références sur les chariots navette par spécialité chirurgicale : suppression de certaines références, diminution des volumes...
- Calcul de l'impact écologique (ACV via agence PNN) et calcul de l'impact économique avant / après.
- Sensibilisation des équipes.

Essaimage

Les principaux leviers

- Action écoresponsable.
- Aspect économique : à caractéristiques égales, les fils enduits sont plus chers donc rationaliser l'utilisation permet de générer des économies.

Les principaux freins

- Les ressources pour réaliser l'audit.
- Etape de sensibilisation chronophage.
- Nécessite de refaire des audits régulièrement pour s'assurer du bon usage des fils (lourd en pratique).

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

virginie.chasseigne@chu-nimes.fr

Les ressources

L'établissement

Date de mise en œuvre : 1 janvier 2020

Durée du projet : 3 mois

CHU Carémeau Nîmes 30029

Type de structure : Sanitaire / Public

Obligation réglementaire : Non

Depuis 2024, le triclosan interdit dans les produits de rasage. Pour les dentifrices, savons pour les mains, gels douche, déodorants, poudres pour le visage et fonds de teint, la concentration maximale autorisée est de 0,2% les bains de bouche.

Déclenchement
Nous avons été sensibilisés par un membre de l'équipe pharmaceutique à la présence d'un perturbateur endocrinien sur les fils chirurgicaux. Nous avons donc réalisé un audit des pratiques pour connaitre l'utilisation réelle des fils. Cet audit s'est inscrit dans les travaux du groupe de travail durabloc.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

8/10

Remplace une pratique existante

Temps

Il est difficile de quantifier le temps imparti pour la réalisation de cette action elle même. Aucun temps spécifique n'était dédié et cela a été réalisé en parallèle de l'activité de routine. De plus, cette pratique était incluse dans un projet global d'écoconception du soin au bloc opératoire, ce qui rend difficile l'estimation isolée pour cette action.

A considérer

Personnel (équipe projet, déploiement...)

• Besoin de personnel (ici pharmacien) pour réaliser un audit des pratiques d'utilisation en amont et sensibiliser. • Idéalement, besoin de ressources en aval pour mesurer le suivi de la bonne pratique.

A considérer

Des compétences en interne

Pharmaciens et utilisateurs pour la conduite de l'audit notamment.

A considérer

Des compétences externes (prestations externes)

Sauf si l'on veut faire une ACV.

Peu

Des équipements, du matériel

L'utilisation des logiciels de stockage notamment pour analyser.

A considérer

Des financements (internes et externes)

Peu

Parties prenantes associées

- [] Direction
- [] Administration
- [] Services techniques
- [x] Professionnels
- [] Bénéficiaires
- [] Tutelles

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Les impacts

Sur l'environnement : Impacts positifs

Impact écologique = 0.2E-01kg Co2eq /an

(autres impacts écologiques sur la publication : Rouvière N, Chkair S, Auger F, Alovisetti C, Bernard MJ, Cuvillon P, Kinowski JM, Leguelinel-Blache G, Chasseigne V. Ecoresponsible actions in operating rooms: A health ecological and economic evaluation. Int J Surg. 2022 May;101:106637. doi: 10.1016/j.ijsu.2022.106637. Epub 2022 Apr 26. PMID: 35487421)

Sur les professionnels : Non évalué

Limitation de l'exposition à un perturbateur endocrinien

Sur les usagers : Non évalué

Cette rationalisation permet de diminuer l'exposition du patient au triclosan (PE) et limite également le rejet des extrémités de fils imprégnés aux DAOM.

Sur l'organisation : Non évalué

Sur le médico-économique : Impacts positifs

Gain économique : 1 800€ TTC/an (8 172 fils chirurgicaux).